La séance du conseil municipal s'est déroulée le mardi 01 octobre sous la présidence de Claire DELANDE CATTIAUX Maire de Gagnac sur Cère.

La démission de la secrétaire de séance est à noter entre la tenue de ce Conseil municipal du 2 octobre et la rédaction de ce procès-verbal

Présents :

Claire DELANDE, Denise BARGUES, Eric BEGUEY, Maximes DALES , Francis VAN GASSE , Lucette VAN GASSE , Elodie LYS-AUILLANS , Ginette MONTBERTRAND, Stephan BUCHET

Ayant donné procuration :

Jacques CHAPUIS donne procuration à Ginette MONTBERTRAND Cédric CLARET donne procuration à Maximes DALES.

Absents :

Anthony DOS-SANTOS

Election du secrétaire de séance :

Elodie LYS-AUILLANS se propose comme secrétaire de séance et demande de gérer l'enregistreur.

La proposition est accordée à l'unanimité soient 10 élus. Maxime Dalès fait remarquer que Cédric Claret a donné également une procuration ; Claire Delande dit ne pas l'avoir vu au préalable puisque mélangée à d'autres documents. Claire Delande ne peut s'empêcher de constater qu'il s'agit d'un revenant qui revient après plusieurs années d'absence (4 ans et demi) et n'avoir participé à aucune action du conseil et de la commune. Ginette Montbertrand relève qu'il a assisté à un conseil en début de mandat. Claire Delande remarque que ce n'est de toute façon pas sérieux.

Stéphan buchet demande que les points suivants à savoir :

- Avis du conseil municipal sur le maintien d'un adjoint dans sa fonction après le retrait de ses délégations par le maire.
- Détermination du nombre d'adjoints.
- Election d'un nouvel adjoint (le cas échéant)

Soient traites en fin de séance. Claire Delande ne voit pas d'objection même si elle ne comprend pas le sens de la demande

La proposition est accordée à l'unanimité

Stéphan buchet demande ensuite pour quelles raisons l es questions diverses ne sont pas mentionnées en fin de liste/. Claire DELANDE précise que compte tenu du nombre conséquent de points à insérer afin qu'ils tiennent sur une seule page, ce pointa disparu lors de la mise en page en mairie et n'apparaît pas ; mais il sera traité.

Approbation du procès verbal de la dernière séance :

Elodie LYS-AUILLANS conteste le compte rendu du procès verbal de la dernière séance concernant la réfection des coupe-eaux à Lavaur Haute, l'aliénation d'un chemin communal à La Bénéchie ainsi que ainsi que le sujet concernant la crèche.

La proposition est accordée les corrections nécessaires seront effectuées sur le PV du 3 septembre et la validation sera soumise au vote lors de la prochaine séance.

Marché public N°2 de la maison de la place : choix des entreprises :

Compte tenu que les lots 1,2,4,7 et 8 étaient infructueux lors du premier marché public , cette deuxième consultation comprend les 5 lots infructueux du premier marché.

Pour le lot 1 – démolition, gros œuvre : les entreprises ERC, KAIROS, CARVALHO construction et SAS LESTRADE ont répondu. Les offres sont largement supérieures aux estimations du maitre d'œuvre pour les 3 premières entreprises . La commission a retenu le SAS LESTRADE de Brive la Gaillarde pour le lot 1 dont le devis s'élève à 108 343,70 € HT.

Pour le lot 2 – étanchéité : seule l'entreprise ERC a répondu, le devis s'éléve à 2376,84 € HT et la commission l'a retenue.

Pour le lot 4 – menuiserie bois : 3 entreprises ont répondu ; l'entreprise SC CRONIN, Menuiserie PAROUTEAU et DELNAUD et associés. Les Menuiseries PAROUTEAU sont retenues par la commission avec un devis s'élevant à 70 913,17 € HT.

Pour le lot 7 – peinture : les entreprises LAFAGE, ROUSSEL, et OCTOPUS ont répondu. L'offre de l'entreprise ROUSSEL a été retenue par la commission avec un devis d'un montant de 19 079€ HT.

Pour le lot 8 – électricité, ventilation, chauffage, les entreprises AMI2ELEC, OCTOPLUS et LJS ont répondu. L'offre de l'entreprise AMI2ELEC a été retenue par la commission avec une offre à 24 425€ HT.

Apres avoir délibéré le conseil municipal suit les propositions de la commission et les valide.

Les notifications de rejets sont adressés aux entreprises.

Avis sur la demande d'autorisation de traitement des déchets dangereux (pots catalytiques) présenté par la SAS LIMATEX France implantée sur le territoire de la commune d'ALTILLAC (Enquête publique en cours) : des documents concernant cette enquête ont été adressés par courriel avant la séance aux élus municipaux.

Avis favorable à l'enquête, accordé à l'unanimité du conseil

Rectification du plan de financement pour les travaux de l'église : demande de fonds de concours de CAUVALDOR :

Claire Delande informe que, suite à une communication de la Communauté de communes il est demandé aux élus de revoir le plan de financement car le taux doit être revu à la baisse : ainsi il passe de 30 % à 25 % donc le montant estimé du fonds de concours serait de 34 226,13 € au lieu de 41071,36€ ; par conséquent l'autofinancement passe de 20,90 % à 27,36%.

Avis favorable et accordé à l'unanimité pour le nouveau calcul du plan de financement.

Demande de participation à l'acquéreur, des frais relatifs à l'enquête publique pour aliénation du chemin rural entre la route du CROUZIULLOU et la route de la BENECHIE :

Le Maire explique que des frais étant plus conséquents que ceux prévus, il est proposé d'annuler la délibération prise le 31 septembre dernier par laquelle une vente était consentie pour 10 € et qu'une nouvelle délibération soit prise**.**

Cette proposition est accordée à l'unanimité.

Devenir du chemin communal de la BENECHIE au CROUZILLOU :

Le maire propose, afin de respecter l'équité entre les demandes et compte tenu de la cession précédente à un particulier, d'accepter l'aliénation du chemin communal entre la Bénéchie et le Crouzillou. Un débat a déjà eu lieu au conseil municipal précédent et chacun a pu s'exprimer sur ce sujet ; aussi le Maire propose qu'un vote valide cette demande.

Votent pour :

Claire DELANDE, Eric BEGUEY

Votent contre :

Denise BARGUES, Maximes DALES, Francis VAN GASSE , Lucette VAN GASSE , Elodie LYS-AUILLANS , Ginette MONTBERTRAND, Stephan BUCHET, Jacques CHAPUIS, Cédric CLARET

Tableau du conseil municipal :

Claire DELANDE expose la nouvelle composition du conseil municipal, qui aurait dû être présentée à la précédente réunion du Conseil municipal et suite à la nomination d'un nouvel adjoint :

Maire : Claire DELANDE

1ere adjointe : Denise BARGUES

2ème adjoint : Eric BEGUEY

3ème adjoint : Francis VAN GASSE

4ème adjoint : Maximes DALES

Conseillers: Lucette VAN GASSE , Elodie LYS-AUILLANS , Ginette MONTBERTRAND, Stephane BUCHET, Jacques CHAPUIS, Cédric CLARET, Anthony DOS-SANTOS.

Le conseil approuve les modifications.

Avis du conseil municipal sur le maintien d'un adjoint dans sa fonction après le retrait de ses délégations par le maire :

Elodie LYS-AUILLANS demande des explications sur le pourquoi d'une telle demarche.

Claire DELANDE explique qu'une faute grave a été commise et est sanctionnée par un retrait des délégations consenties par le Maire à l'adjoint en question, suite à l'envoi d'un précédent courrier adressé au Président de CAUVALDOR avec le logo de la mairie sans l'aval du Maire.

Votent pour le maintien :

Denise BARGUES, Maximes DALES, Francis VAN GASSE , Lucette VAN GASSE , Elodie LYS-AUILLANS , Ginette MONTBERTRAND, Stephan BUCHET, Jacques CHAPUIS, Cédric CLARET

Vote contre :

Claire DELANDE

Abstention :

Eric BEGUEY

Détermination du nombre d'adjoints :

Election d'un nouvel adjoint (le cas échéant) :

Compte tenu du vote précédent, ces points ne sont plus à traiter puisque le nombre d'adjoint reste inchangé.

Questions diverses :

Le Maire rappelle la publication de l'avis d'enquête publique sur tous les panneaux d'affichage officiels dans les hameaux ainsi que le sur le site, concernant l'évolution du PLUIH qui va commencer le 14 octobre.

Journée citoyenne pour nettoyage du cimetière, la journée du 26 octobre à été évoquée.

Eric BEGUEY expose des informations sur l'installation de la vidéosurveillance et souligne que ni les habitations particulières ni les usagers de la route ne sont impactés.

Ginette MONTBERTRAND interroge sur les travaux prévus pour la réfection du réseau d'eau de SOUPEFRAICHE. Un bureau d'étude a été mandaté à ce sujet. Une distribution de bouteilles d'eau est prévue afin de faire face à tous problèmes éventuels. Un nettoyage du réservoir est prévu.